

*Bulletin réalisé par le comité de rédaction : Alain LIEUTIER*

*Imprimé par nos soins Mise en page : Mmes Jessica DEFAIX et Floriane HASSAN, secrétaires de mairie*

*Responsable publication : Alain LIEUTIER – Agrément officiel et dépôt légal n°13 / 2008*

## **Sommaire :**

- ✓ *La Lettre du Maire*
- ✓ *Informations administratives*
- ✓ *Associations*
- ✓ *Nouveaux habitants*
- ✓ *Etat civil*
- ✓ *Informations travaux*
- ✓ *Comptes rendus du Conseil Municipal des : 11/07/2017 et 26/09/2017*

*Chères Marolloises et chers Marollois,*

*Les travaux de la salle des fêtes commenceront le 9 octobre.*

*Pour préserver le gros sapin, deux conseillers (Vincent ROSALIE et Francis GERBEAU) m'ont soumis l'idée de deux entrées. Ainsi, l'entrée déjà existante et proche de la salle sera réservée aux personnes à mobilité réduite et donnera accès à deux places prioritaires. La deuxième entrée, exécutée début septembre donnera, elle, un accès direct au parking.*

*Un nouveau responsable a été nommé au centre de la gestion des routes. Ce dernier a annulé toutes décisions et projets concernant la sécurité dans le village et, sans même, faire une proposition. Je réédite mes propos de l'Écorné numéro 35 : « un pas en avant et deux pas en arrière toute ! »*

*Au sujet de l'église : le vitrail à l'arrière de l'autel a été démonté. Nous avons pu constater le très mauvais état de celui-ci. Sa restauration est en cours. Nous espérons sa remise en place courant octobre. Je vous tiendrai au courant de la date au cas où certains d'entre vous voudraient assister à ce petit évènement.*

*Nous sommes en possession du désherbeur. Les résultats sont appréciables. Le long des murs, la binette reste nécessaire. Merci à ceux qui ont désherbé devant leur domicile avant l'arrivée de la machine.*

*Le marché public, pour le raccordement d'eau potable avec Flogny et le château d'eau, va enfin être lancé fin septembre.*

**Rappel**: Vols de fleurs dans notre cimetière.

Je reçois à nouveau des plaintes : les vols sont répétitifs.

Sachez que ces vols sont ressentis comme un véritable drame par les familles. Ces vols portent atteinte à la dignité des hommes et l'article 225-17 du Code pénal stipule que toute violation est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000,00 Euros d'amendes.

Un arrêté municipal sera établi pour fixer les horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière.

A la prochaine plainte, je m'en référerai à la gendarmerie.

Je tiens à remercier publiquement M. et Mme TADIER qui ont pris l'engagement par lettre adressée au conseil municipal et à moi-même de faire partie du planning d'ouverture et de fermeture du cimetière. En effet M. et Mme TADIER se proposent d'assurer cette charge tous les week-ends. Nos employés municipaux en auront la charge en semaine.

J'adresse toute ma reconnaissance et celle du conseil municipal à M. et Mme TADIER. Merci pour cette immense marque de civisme qui fait vivre les valeurs de notre République.

Bonne rentrée à tous.

Alain LIEUTIER, Maire

## « Informations administratives »

Pacte civil  
de solidarité

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) qui était du ressort du Tribunal de Grande Instance sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du **1<sup>er</sup> novembre 2017**. A compter de cette date, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité s'établiront à la Mairie de votre lieu de résidence.

Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48)

### CIMETIERE COMMUNAL

#### **Horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière :**

Hiver : du 15 octobre au 31 mars :  
9h à 17h

~ ~ ~ ~ ~

Été : du 1<sup>er</sup> avril au 14 octobre :  
9h à 20h

# « Associations »

Le *Comité des Fêtes*

vous convie à leur *Assemblée générale*

qui aura lieu le

**Samedi 25 novembre 2017 à 14h30** à la mairie

« Nous comptons sur vous »

## « - nouveau. habitants »

« + ienvenue , »

M. Patrice FAILLOT  
& Mme Sylvie GASSER  
6 Rue Principale

## « État-Civil »

Ils se sont dit « OUI » :

Thibault MAUGARD & Océane PETIT

#e \$%illet &' (

\*\*\*\*\*

Vincent ROSALIE & Aurélie COTTE

#e )ao\*t &' (

\*\*\*\*\*

Alexandre ROUIF et Laura LAMIDE

#e septembre &' (

*Félicitations aux jeunes mariés*

Baptême civil

Thibault et Océane  
**MAUGARD**  
ont baptisé leurs enfants  
U!olin et "léana  
#e \$%illet &' (

Il nous a quittés :

M. Germain BROUARD  
Décédé le 27 septembre 2017

# « Informations travail. »

## *Etat du vitrail avant sa réfection :*



## *La fibre arrive :*



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 28 juin 2017

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- *Projet de Mme Françoise PROST-COPIN*
- *Extension salle des fêtes : résultat du marché*
- *Indemnité des élus*
- *Ecole de Flogny la Chapelle*
- *Infos et questions diverses*

*L'an deux mil dix-sept et le mardi onze juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.*

Etaients présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint  
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;  
Mrs Francis BLOT, Bernard DEFAIX, Francis GERBEAU

Absents excusés : Mrs Guy DAUVISSAT, Jean-Louis DROCHE (pouvoir à Francis GERBEAU)

Absents : -

Secrétaire de séance : Colette FOLLET



### PROJET DE Mme Françoise PROST - COPIN :

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire donne la parole à Mme Françoise PROST-COPIN. Elle fait part au Conseil Municipal de son projet d'ouvrir une boutique de produits locaux et d'un restaurant dans le but de redynamiser le village.*

*Afin de pouvoir financer ce projet, elle a fait une demande de subvention auprès de l'Europe. Une aide de 30 000.- € peut lui être accordée sous réserve qu'un co-financier public l'aide à hauteur de 7 500.- €. Elle demande si la Commune peut l'aider financièrement.*

*Après délibération, le Conseil Municipal propose à Mme Françoise PROST – COPIN de l'aider financièrement sous forme de prêt et non sous forme de subvention.*

*Le Conseil Municipal charge le Maire de se renseigner auprès du Percepteur de Chaource et d'en informer Mme Françoise PROST – COPIN.*

### EXTENSION SALLE DES FETES : Résultat du marché

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire présente à l'Assemblée l'analyse des offres pour les travaux d'extension de la salle des fêtes. Le Maire rappelle le montant estimatif établi par le bureau d'étude qui s'élevait à 177 700.- € HT. Le cout final des travaux (10 lots) s'élève à 160 162.60 € HT. Une première réunion de chantier est programmée début septembre.*

### INDEMNITE DES ELUS

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal que le 1<sup>er</sup> février 2017 le point d'indice des élus a été augmenté à 0.60 %. Il est nécessaire d'approuver cette augmentation. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

## **ECOLE DE FLOGNY LA CHAPELLE**

Visa Préfecture le :

*Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole de Flogny la Chapelle est maintenant gérée par la Communauté de Communes du Tonnerrois. Le Maire de Flogny la Chapelle a informé M. LIEUTIER que les frais scolaires des enfants de Marolles ne seront pas répercutés à la Commune. M. LIEUTIER informe que nous avons 26 enfants de Marolles inscrits à l'école de Flogny. Le Maire propose au conseil de faire un don sous forme d'achat de matériel informatique. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

**\*\* Vaisselle salle des fêtes :** *Mme Arlette THUBET informe le Conseil Municipal que lors d'une précédente location, de nombreuses flûtes ont été cassées. Mme Arlette THUBET demande au Conseil de déterminer une valeur pour le remboursement des différents verres. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif de : 2.- € pour les verres à vin, flûtes et tasses à café.*

*Mme Arlette THUBET informe également qu'il manque des tasses à café et demande l'autorisation d'en commander. Le conseil Municipal accepte.*

**\*\* Secrétaire de mairie :** *Le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme Floriane HASSAN pour une durée de 4h/semaine. Il rappelle que notre secrétaire actuelle effectue 16h/semaine à Marolles ce qui est insuffisant. Le Maire demande au Conseil de réfléchir sur la question et le Conseil délibérera lors d'une prochaine réunion.*

**\*\* Cimetière :** *Le Maire informe le Conseil d'acte de vol de fleurs au cimetière. Le Maire demande au Conseil la fermeture du cimetière la nuit et de déterminer les horaires d'ouverture. Il est convenu pour la période été (01/04 au 14/10) d'ouvrir de 8h à 20h et la période d'hiver (15/10 au 31/03) de 8h à 17h pour tous les jours de la semaine. Un planning sera déterminé entre les Conseillers Municipaux et les employés communaux pour ouvrir et fermer le cimetière le week-end.*

**\*\* Ramassage des déchets verts pour les personnes de plus de 70 ans :** *Le Maire informe les Conseillers qu'il est tout à fait légal de procéder au ramassage des déchets verts des personnes de plus de 70 ans par les employés communaux. Les employés communaux continueront à faire cette action.*

**\*\* Copieur :** *Le Maire rappelle que le copieur actuel est en location et que ce matériel est déjà reconditionné. Un commercial de chez SIGEC à TROYES a fait une proposition pour racheter le contrat de location actuel et propose un matériel neuf de meilleure qualité pour un loyer de 175.- € HT / trimestre pour une durée de 20 mois. Le conseil Municipal accepte la proposition.*

*Séance levée à 22h00*

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 19 septembre 2017

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- Coupes de bois 2018
- Accessibilité des bâtiments publics
- Véhicule de service
- Achat d'une serre
- Infos et questions diverses

*L'an deux mil dix-sept et le mardi vingt-six septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.*

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint  
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;  
Mrs Francis BLOT, Guy DAUVISSAT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Francis GERBEAU

Absents excusés :

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



### COUPES DE BOIS 2018 :

*Visa Préfecture le :*

*Le garde ONF expose au Conseil Municipal les projets pour l'année 2018 :*

- Parcelles : 16 – 17 – 18 : sont reportées pour 2019, coupes trop jeunes
- Parcelles : 35 – 2 : travaux d'entretien et pour affouage
- Ventes bois : Parcelles 3, 5, 15, 26, 27, 29,31 et 36 (≈600 m<sup>3</sup>) = 93 105.- €

### ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'établir l'agenda d'accessibilité. Le Maire propose d'étaler les travaux sur 3 ans (2018, 2019, 2020) à savoir : la mairie, église, salle des fêtes, aire de jeux et le cimetière pour un coût annuel de 10 000.- € environ. Les travaux à effectuer principalement sont l'accès aux entrées des bâtiments, les cheminements et les places de stationnement pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR).*

*Le Conseil Municipal accepte l'agenda.*

### VEHICULE DE SERVICE

*Visa Préfecture le :*

*Pour 2018, le Maire propose au Conseil Municipal le changement du véhicule de service (nouvelles normes du contrôle technique). Le Conseil Municipal approuve la proposition et charge le Maire de faire des recherches de véhicules en utilitaire.*

### ACHAT D'UNE SERRE

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire souhaite que la Commune investisse dans une serre qui sera entreposée à la Mairie. Elle servira notamment pour le fleurissement de la Commune de façon autonome. Le coût de la serre est d'environ 700.- € HT.*

*Le Conseil Municipal accepte la proposition (1 contre, 1 abstention et 9 pour).*



## INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- \*\* **Contrat M. Jean-Jacques FEYDEAU**: Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de M. FEYDEAU est un contrat aidé sauf que le gouvernement a décidé de le supprimer. Le Conseil Municipal se doit de se prononcer sur le renouvellement du contrat en CDD ou non. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat de M. FEYDEAU.
- \*\* **Secrétaire de mairie** : Le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été proposé de renouveler le contrat de Mme Floriane HASSAN. Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat.
- \*\* **Cimetière** : Le Maire présente au Conseil Municipal le planning de gestion d'ouverture et de fermeture du cimetière pour les week-ends à effectuer par les agents techniques ainsi que tous les Conseillers Municipaux.
- \*\* **Etude du Bassin Alimentation du Captage (BAC)** : Le Maire informe aux Conseillers que la 1<sup>ère</sup> campagne de mesure de reliquat n'était pas conforme et qu'il est nécessaire de refaire ces mesures soit 13 reliquats en sortie et entrée hiver. Le laboratoire GALYS présente un devis d'un montant de 780.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis et charge le Maire de faire une demande de subvention à hauteur de 80 % à l'Agence de l'Eau.
- \*\* **Décision Modificative du Budget Eau 2017** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget eau afin de terminer l'amortissement de certains travaux sur le réseau. Le Conseil Municipal décide de modifier le budget eau en Fonctionnement et en Investissement en ajoutant la somme de 500.- € en dépenses et en recettes.
- \*\* **Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe** :
- **Modification des statuts** : Le Conseil Communautaire demande aux Conseillers Municipaux d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe concernant le périmètre d'intervention de la communauté de communes et également sur les compétences.
  - **Adhésion au Syndicat D'Etude de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART)** : Le Conseil Communautaire demande aux Communes d'approuver l'adhésion au syndicat DEPART pour notamment la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial : document d'urbanisme mettant en cohérence un périmètre d'urbanisation (habitat, mobilité, commerce, environnement..) comprenant toutes les communes faisant partie de la Communauté de Communes) rappelant que le SCOT est une compétence obligatoire dans les Communautés de Communes.
  - **Modification des statuts PETR (Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural) Othe Armançe** : Suite à l'adhésion au Syndicat DEPART, il est nécessaire de retirer la compétence en matière d'élaboration du SCOT ne faisant plus partie du PETR.

Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes, accepte l'adhésion au syndicat DEPART et approuve la modification des statuts du PETR.

Séance levée à 22h30